

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil DIX HUIT, le vingt-sept mars à 20h45

Le Conseil Municipal de la Commune de ROINVILLE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yannick HAMOIGNON, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2018

Etaient présents :

Yannick HAMOIGNON, Dominique PERRIER, Olivier DELSUC, Murielle PAYOUX, Michel HERSANT, Stéphanie ALLAOUAT, Franck GAUTIER, Stéphan GOIX, Guilaine LE CAM, Roland MORANO, Alain QUINQUIRY, Sylviane SOREL,

Absents excusés :

Dominique ÉCHAROUX donne procuration à Roland MORANO
Patrick MILLOCHEAU donne procuration à Stéphan GOIX

Absente :

Beryl MACQUET

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal. Mme PERRIER Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

- CCDH : Nouveaux statuts
- LA GRANGE DE MALASSIS : Règlement et Consignes de Sécurité
- STIF : nouvelle convention
- Demande de subvention Amende de Police
- Subventions Année 2018
- Présentation de la décision 2018-01 : affectation de crédits
- BUDGET COMMUNE
 - . Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017
 - . Affectation des résultats
 - . Vote des 3 taxes 2018
 - . Vote du Budget Primitif Année 2018
- RÉGIE DE TRANSPORT
 - . Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017
 - . Affectation des résultats
 - . Vote du Budget Primitif Année 2018
- Questions diverses.

DELIBERATION N° 2018-01

NOUVEAUX STATUTS DE LA CCDH (Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix)

Monsieur le Maire informe que la CCDH a modifié ses statuts pour prendre en compte les nouvelles compétences intercommunales qui lui sont dévolues. A savoir GEMAPI, RIVIERE et PREVENTION SPECIALISEE.

Après exposé des évolutions,

Vu l'article L 5211-17 du CGCT,

Vu les délibérations n° 2017/066, n° 2017/067 et n° 2017/068 de la CCDH, approuvant une modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur de nouvelles prises de compétences intercommunales (GEMAPI, RIVIERE et PREVENTION SPECIALISÉE) ainsi que les rapports de transfert de charges idoines,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la CCDH informant d'une modification des statuts de la CCDH,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet des statuts modifiés tel qu'annexé à la présente délibération,

Pour : **14**

Contre : **0**

Abstention : **0**

DELIBERATION N° 2018-02

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES & CONVENTION DE LOCATION DES SALLES SAINT DENIS ET GRANGE DE MALASSIS APPLICABLE AU 1^{ER} AVRIL 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un nouveau contrat de location, un état des lieux et un règlement des salles qui a pour but de mieux définir les devoirs et obligations des utilisateurs des salles dans un souci de clarification, notamment des consignes de sécurité, du matériel mis à disposition et du nettoyage.

Il propose au conseil municipal le maintien des tarifs de location aux particuliers, le rajout d'un tarif pour usage commercial et la mise en place d'un double chèque de caution l'un pour dégradation des locaux, l'autre pour manquement au nettoyage ou autres cas cités dans l'annexe au règlement.

Vu la délibération n°2013/15 en date du 4 avril 2013 instaurant les tarifs municipaux pour la location de la salle Saint Denis et la « Grange de Malassis » ;

Vu la délibération n° 2015/11 en date du 10 mars 2015 relative à la convention de location des salles Saint Denis et Grange de Malassis applicable au 1^{er} avril 2015 ;

Vu la convention d'utilisation de la salle Saint Denis ;

Vu la convention d'utilisation de la salle « La Grange de Malassis » ;

Monsieur le Maire donne lecture du contrat, de l'état des lieux et du règlement de location au conseil municipal et invite le conseil municipal à se prononcer sur ces nouvelles conventions.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le nouveau règlement, l'état des lieux et le contrat de location des salles « Saint Denis » et « Grange de Malassis » tels qu'annexés

APPROUVE le principe des deux chèques de caution.

Pour : **14**

Contre : **0**

Abstention : **0**

DELIBERATION N° 2018-03

NOUVELLE CONVENTION Ile-de-France MOBILITÉS DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES TRANSPORTS SCOLAIRES pour les Circuits Spéciaux

Monsieur le Maire rappelle que depuis la reprise de la compétence transports scolaires par le STIF le 1^{er} août 2015, la commune a souhaité participer à l'organisation et au suivi des transports scolaires concernant les circuits spéciaux dans le cadre d'une convention de délégation de compétences.

Il précise que la convention actuelle prend fin au terme de l'année scolaire 2017/2018.

Il convient d'approuver la nouvelle convention proposée par le STIF et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de la signer.

A cet effet, Monsieur le Maire présente cette nouvelle convention.

Après exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la nouvelle convention Ile-de-France MOBILITÉS de délégation de compétences Transports scolaires en matières de circuits spéciaux prenant effet au 1^{er} juin 2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-04

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Réalisation d'un plateau surélevé à Marchais

Monsieur le Maire indique que la commune a la possibilité de demander auprès du département une subvention, au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

Il rappelle que la Municipalité s'est engagée à réaliser chaque année une opération de sécurité, ce qui a été fait au niveau de l'école et de Mesnil-Grand.

Il informe que la réalisation d'un plateau surélevé à Marchais permettrait une meilleure sécurité routière. Un projet a été chiffré à 77 832 € TTC.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50 % du montant total de 64 860,00 € H.T. afin de réaliser un plateau surélevé à Marchais.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet proposé relatif à la réalisation d'un plateau surélevé à Marchais.

APPROUVE la demande d'attribution d'une subvention de 32 430,00 € représentant 50 % du montant H.T. pour la réalisation d'un plateau surélevé à Marchais.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-05

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission vie associative, représentée par Madame Dominique PERRIER, Adjointe au Maire déléguée à la vie sociale et associative, a proposé le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

Article budgétaire 657361

Caisse des Ecoles..... 3.700,00 €

Article budgétaire 657362

Centre Communal d'Action Sociale..... 8.000,00 €

Article 6574

Académie des Sources (fonctionnement).....	600,00 €
Académie des Sources (apprentissage musique).....	1.440,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers.....	200,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers.....	100,00 €
Les Amis de la Caisse des Ecole.....	500,00 €
Les Bottes de Sept Lieues	300,00 €
La Boxe Educative.....	400,00 €
Comité des fêtes (fonctionnement).....	600,00 €
Comité des Fêtes	3.400,00 €
Coopérative Scolaire.....	700,00 €
Football Club Roinville/Sermaise.....	1.300,00 €
Football Club Roinville/Sermaise (subvention exceptionnelle)....	200,00 €
Les Amis d'Antoine (fonctionnement).....	50,00 €
Les amis d'Antoine (projets).....	300,00 €
Les Majorettes de Roinville.....	400,00 €
Roinville Animation	1.200,00 €
Soie dans tous ses états.....	300,00 €
Capteurs d'Images de Roinville.....	250,00 €
Capteur d'Images de Roinville (subvention exceptionnelle).....	250,00 €
Comme un théâtre (2 représentations sur la commune).....	500,00 €
(Versement conditionné par la réalisation effective des représentations et aux projets liés à l'activité auprès de l'école)	
Comme un théâtre (fonctionnement).....	400,00 €
Croix rouge – Unité locale Saint-Chéron.....	200,00 €
	<hr/>
	13.590,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2018.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION N° 2018-06

COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de DOURDAN et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier et du Compte Administratif du Maire,

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion de l'année 2017 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-07

COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à 20H45, le Maire Yannick HAMOIGNON s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Dominique PERRIER, délibérant sur le Compte Administratif 2017 dressé par M. Yannick HAMOIGNON, Maire,

APPROUVE le Compte Administratif 2017 en concordance avec le Compte de Gestion 2017 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT RÉALISÉ	FONCTIONNEMENT RÉALISÉ
DÉPENSES	503 291,41 €	993 789,97 €
RECETTES	453 846,93 €	1 116 488,39 €
RÉSULTAT	- 49 444,48 €	+ 122 698,42 €

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-08

COMMUNE

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 R23-11

Le Conseil Municipal, après avoir constaté

- L'excédent de fonctionnement résultat cumulé 2017 de..... 242 359,17 €
- L'excédent d'investissement résultat cumulé 2017 de..... 8 969,20 €

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2018

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2017 :

RESULTATS CUMULÉS 2017	AFFECTATION BP 2018 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2018 FONCTIONNEMENT
EXCÉDENT FONCT 242 359,17 €	Compte R 1068 : 127 205,17 €	Compte R 002 : 115 154,00 €
EXCÉDENT INVEST. 8 969,20 €	Compte R 001 : 8 969,20 €	

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-09

COMMUNE

VOTE DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'**unanimité**, de maintenir en 2018 les taux des taxes de 2017, **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes communales pour l'exercice 2018,

	TAUX 2017	TAUX 2018	BASES NOTIFIÉES 2018	PRODUIT ATTENDU 2018
TAXE HABITATION	11.50 %	11.50 %	2 268 000 €	260 820 €
TAXE FONCIERE	13.79 %	13.79 %	1 755 000 €	242 015 €
TAXE FONCIERE NON BATI	57.51 %	57.51 %	61 900 €	35 599 €
				<hr/> 538.434 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Etampes.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-10

COMMUNE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Suite à la présentation du budget primitif 2018, par chapitre, faite par M. HAMOIGNON Yannick, Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote de celui-ci qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 187 888,42 €
- Recettes : 1 187 888,42 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 377 947,09 €
- Recettes : 377 947,09 €

DÉCISION

Le Conseil Municipal,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU L'avis de la commission des finances du 26 mars 2018,
CONSIDÉRANT la présentation du budget primitif 2018, par chapitre, faite M. HAMOIGNON Yannick, Maire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2018.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-11

TRANSPORT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de DOURDAN et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier et du compte administratif du Maire,

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion de l'année 2017 du budget transport dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-12

TRANSPORT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à 20H45, le Maire Yannick HAMOIGNON s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Dominique PERRIER, délibérant sur le Compte Administratif 2017 dressé par M. Yannick HAMOIGNON, Maire, **APPROUVE** à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 en concordance avec le Compte de Gestion 2017 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT RÉALISÉ	FONCTIONNEMENT RÉALISÉ
DÉPENSES	12 041,42 €	13.581,08 €
RECETTES	20 360,00 €	33 567,78 €
RÉSULTAT	+ 8 318,58 €	+ 19 986,70 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-13

TRANSPORT

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 R23-11

Le Conseil Municipal, après avoir constaté

- L'excédent de fonctionnement résultat cumulé 2017 de..... 24 604,12 €
- Le résultat négatif d'investissement résultat cumulé 2017 de..... - 3 401,66 €

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2018

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2017 :

RESULTATS CUMULÉS 2017	AFFECTATION BP 2018 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2018 FONCTIONNEMENT
EXCÉDENT FONCT. 24 604,12 €	Compte R 1068 : 10 000,00 €	Compte R 002 : 14 604,12 €
RÉSULTAT NÉGATIF INVEST - 3 401,66 €	Compte D 001 : 3 401,66 €	

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-14

TRANSPORT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président rappelle que la régie de transports scolaires créée en 2018 fonctionne avec un budget subventionné par la Commune et le STIF.

M. HAMOIGNON Yannick présente le budget primitif 2018 du transport, article par article.

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 51 974,12 €
- Recettes : 51 974,12 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 18 560,00 €
- Recettes : 18 560,00 €

après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2018-15

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet, en raison de la modification de l'emploi du temps d'un agent du service administratif, consécutivement à l'évolution de l'organisation des services,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service,

M. Le Maire propose, à compter du 1^{er} avril 2018

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif, à temps complet,
- la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif titulaire, à temps non complet
28H00 hebdomadaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

INFORMATIONS DIVERSES

Secrétariat général de la Mairie

M. le maire informe les membres du conseil du départ de Mme GUINARD qui assurait les fonctions de secrétaire générale. Elle avait repris ses fonctions le 26 février dernier après cinq mois et demi de congé de maladie.

Cette absence sur une durée assez longue a permis de faire un certain nombre de constats :

- l'intéressée avait des difficultés à assumer le poste de secrétariat général pour ses différentes attributions (finances – comptabilité notamment),
- l'organisation mise en place pour pallier cette absence a permis de fonctionner pour les dossiers essentiels.

Une réflexion est donc menée pour la mise en place d'une nouvelle organisation.

Projet LIDL

M. le Maire indique que la Commission Nationale d'Activités commerciales se réunit le 29 mars à 9 h, l'examen du recours de la Société LIDL pour son projet d'implantation à Roinville sera examiné.

Madame Maryvonne Boquet a demandé à être auditionnée. Elle sera présente au titre de maire de Dourdan et représentante de la commune de Saint Chéron.

P.L.U.

M. le maire rappelle que le PLU a été arrêté lors du conseil municipal du 27 octobre 2017. La procédure a suivi son cours et nous arrivons à la phase de l'enquête publique qui se déroulera du 16 avril au 17 mai 2018.

Le Commissaire enquêteur viendra en Mairie dès le 16 avril et assurera les permanences aux dates suivantes :

- lundi 16 avril de 9h à 12h
- mercredi 2 mai de 15h à 18h
- samedi 5 mai de 9h à 12h
- jeudi 17 mai de 17h à 20h

A l'issue, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public.

Ce calendrier permettra d'inscrire le dossier PLU à l'ordre du jour d'un Conseil municipal avant les vacances d'été.

Lors de la séance, les membres du conseil ont observé une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Carcassonne et de Trèbes.

Séance levée à 23h15.

Fait à ROINVILLE, le 27 MARS 2018

LE MAIRE,

Yannick HAMOIGNON